

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS901

présenté par

M. Hammouche, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Mathiasin, Mme Benin et M. Berta

ARTICLE 12

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 7° (*nouveau*) Les éléments relatifs à son accompagnement médico-social. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement crée au sein de l'espace numérique en santé une rubrique liée à l'accompagnement médico-social du patient. En effet, le parcours médico-social fait partie intégrante des parcours de santé visés par l'article 12 qui crée un espace de santé numérique. Y verser par exemple le Dossier de Liaison d'Urgence ou les outils de communication adaptée serait très utile pour le patient. A cette fin, l'amendement ajoute une rubrique liée l'accompagnement médico-social du patient, en cohérence avec la stratégie nationale de santé qui préconise précisément d'« assurer la continuité des parcours avec une offre transversale entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux ».